



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

UN NOUVEL OUTIL POUR ACCROÎTRE LA QUALITÉ DE VIE DES CITOYENS DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ!

Château-Richer, le 1er mai 2017 — C'est mercredi soir dernier que se sont réunis plusieurs acteurs de la Côte-de-Beaupré afin de lancer officiellement le démarrage des activités entourant l'élaboration de la Politique de la famille et des aînés de la Côte-de-Beaupré.

Pour marquer le commencement de la démarche, le portrait du loisir municipal de la Côte-de-Beaupré a été présenté par l'Unité de loisir et de sport de la Capitale-Nationale. « Grâce à l'outil Radar-Loisir, les forces et les lacunes des infrastructures et de la pratique du loisir dans chacune des municipalités ont pu être relevées. Les résultats obtenus seront fort utiles dans la démarche d'élaboration de la Politique régionale de la famille et des aînés » a conclu M. Frédéric Dancause, responsable de la Politique de la famille et des aînés à la MRC.

Le volet « loisir » est l'un des volets que compte aborder la MRC dans le cadre de la démarche à venir. Ainsi, la Politique familiale élaborée en 2007 sera remise au goût du jour et le volet « aîné » sera davantage développé. Madame Parise Cormier, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré, précise que la population a beaucoup changé depuis 2007. « Au rythme des changements démographiques évoluent les besoins des individus. Ainsi, il s'avère opportun de faire cette grande réflexion collective et de déterminer avec la population ce qu'il convient de faire pour assurer une équité intergénérationnelle et le plein épanouissement de chacun des membres des ménages de la Côte-de-Beaupré ».

Dans le plan de développement durable des collectivités de la Côte-de-Beaupré élaboré en 2013, une des quatre orientations stratégiques du plan visait à accroître la qualité de vie des citoyens de la Côte-de-Beaupré. Comme le rappelle M. Michel Bélanger, directeur général de la MRC, « tous les acteurs du territoire avaient alors convenu que

la création de milieux de vie attractifs et enviables devait minimalement passer par la bonification des équipements collectifs et des services aux citoyens, l'amélioration de l'offre en transport collectif et actif, la gestion proactive des matières résiduelles, l'amélioration de l'offre de services destinés aux personnes ayant des besoins particuliers et le soutien à la création d'emplois locaux. L'adoption de la Politique de la famille et des aînés va permettre d'identifier les moyens concrets que pourront utiliser chacune des municipalités pour répondre à ces orientations, voire, d'en faire davantage ».

Les municipalités de Saint-Ferréol-les-Neiges et de Beauré se sont récemment jointes aux 700 municipalités et 27 MRC ailleurs au Québec qui ont déjà entamé cette démarche. Depuis 2002, le ministère de la Famille supporte financièrement les municipalités qui souhaitent se donner un outil de planification spécifique à leur communauté pour faire face aux défis nationaux du vieillissement de la population et de la baisse du taux de natalité. À l'issue de la démarche de la MRC, toutes les municipalités auront élaboré, en concertation avec leurs citoyens, leur propre plan d'action à mettre en œuvre pour accroître la qualité de vie de leur population.

Maintenant, la MRC ainsi que les municipalités du territoire invitent toutes les familles, les aînés, les citoyens et les organisations intéressés, à rester à l'affût des prochaines publications qui informeront des dates importantes où leur participation à la démarche sera requise. Et, Mme Cormier insiste : « Votre contribution est essentielle au succès de la démarche. Faites-le pour vous d'abord, pour vos parents, pour vos enfants et vos petits-enfants, pour qu'ils puissent s'épanouir dans un milieu de vie sain, sécuritaire et dynamique! »

- 30 -

Source : Michel Bélanger
Directeur général
418-824-3444